**Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire**
—
Question Simon Bischof / Xavier Ganioz 2016-CE-244
**Fermeture du Centre de services des ressources humaines des CFF, à Fribourg**

## I. Question

Dans un communiqué de presse, le 3 novembre 2016, les CFF annoncent la fermeture du Centre de services des ressources humaines (HR-SSC), à Fribourg. A partir de mai 2017, il est prévu que les collaborateurs/trices du HR-SSC, qui travaillent actuellement à Olten, Fribourg et Berne, emménagent dans des locaux situés à Zollikofen. 50 places de travail sont concernées à Fribourg. Cette décision et cette annonce, seulement 4 jours après qu'une porte-parole de l'ex-régie fédérale ait indiqué au quotidien *La Liberté*, qui revenait sur une information de *Radio Fribourg*, que rien n'est encore décidé, nous interpellent au plus haut point.

Le HR-SSC avait été ouvert en 2009. Il s'agissait d'une contrepartie obtenue parmi d'autres, lors des négociations entre le Conseil d'Etat et les CFF, dans le cadre de la fermeture du site de Fribourg de CFF Cargo.

Lors de la discussion sur le budget 2017 de la Direction de l'économie et de l'emploi, le Commissaire du Gouvernement avait répondu aux inquiétudes exprimées par le groupe socialiste, qu'une proposition de centralisation des trois sites, à Fribourg, a été récemment soumise, sans succès, aux CFF. Nous remercions le pouvoir exécutif pour son engagement dans ce dossier.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Considère-t-il que l'accord trouvé, il y a 7 ans, est violé ?
2. Après l'échec de la proposition de regrouper le HR-SSC à Fribourg, que compte-t-il entreprendre pour combattre cette fermeture ?

*4 novembre 2016*

## II. Réponse du Conseil d'Etat

*1. Considère-t-il que l'accord trouvé, il y a 7 ans, est violé ?*

La création du HR-SSC à Fribourg a permis la création d'une cinquantaine de postes de travail (une quarantaine en équivalents plein temps). Cela correspond à ce que prévoyait la convention signée entre les autorités fribourgeoises et les CFF en 2009. Ces emplois, qui sont en grande partie occupés par des habitants du canton, seront préservés dans le cadre du transfert du HR-SSC à Zollikofen.

Le Conseil d'Etat regrette vivement la décision prise par les CFF de déménager le HR-SSC à Zollikofen. La convention signée avec les CFF n'a pas fixé de période durant laquelle ces postes devaient être maintenus. Dans ce sens, l'accord ne peut être considéré comme violé. Toutefois, le Conseil d'Etat espérait bien entendu une pérennisation de ces postes à long terme.

2. *Après l'échec de la proposition de regrouper le HR-SSC à Fribourg, que compte-t-il entreprendre pour combattre cette fermeture ?*

Pendant six mois, l'Etat de Fribourg a fait de nombreuses propositions pour essayer de convaincre les CFF de maintenir le HR-SSC à Fribourg et de le développer en y centralisant l'ensemble des activités des CFF dans ce domaine, ce qui aurait permis la création d'une centaine de postes supplémentaires. Dans un courrier du mois d'avril 2016, le Conseil d'Etat a ainsi déclaré qu'il « *…demeur(ait) convaincu que les CFF pourraient renoncer à la délocalisation du SCC HR CFF …* » et qu'il « *souhait(ait) que soit évalué un maintien et une concentration des trois unités (Berne, Olten et Fribourg) dans le canton* ». Dans ce but, des représentants du Gouvernement – dont la Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat – ont rencontré les CFF à de multiples reprises et proposé de nombreuses aides, y compris financières, telles que des soutiens à l'emploi et des locaux adéquats.

Les CFF ont malgré cela décidé le transfert à Zollikofen du HR-SSC et des quelque 50 postes de travail concernés. L'entreprise a motivé sa décision par la nécessité de regrouper ces structures dans la région de Berne afin d'optimiser leur gestion. Le Conseil d'Etat regrette vivement cette décision et en a fait part aux CFF en insistant sur la nécessité pour les CFF de tenir compte de la situation des collaborateurs et de décider d'un plan de mesures qui soient pour eux socialement supportables.

Dans leur lettre adressée au Conseil d'Etat le 3 octobre 2016, les CFF ont confirmé ce dernier point et par ailleurs assuré que les projets ferroviaires qui sont prioritaires pour le canton de Fribourg « font l'objet d'un suivi auprès des services CFF concernés ainsi que dans le cadre des échanges réguliers qui se tiennent avec le Service de la Mobilité du canton ».

Il s'agit notamment des projets suivants :

> Horaire Grandes Lignes Lausanne – Berne
> Nouvelle halte à Avry-sur-Matran
> Nouvelle halte à Agy
> Passage à niveau de Villaz-St-Pierre
> 2e passage inférieur de la gare de Fribourg
> Centre logistique ferroviaire de Sévaz
> Cheminement de mobilité douce gare de Fribourg – site blueFACTORY

Le Conseil d'Etat suit de façon attentive l'avancement de ces projets et pèsera de tout son poids pour qu'ils se réalisent.

*24 janvier 2017*